

DANS CE CADRE	Académie :	Session :
	Examen :	Série :
	Spécialité/option :	Repère de l'épreuve :
	Epreuve/sous épreuve :	
	NOM : (en majuscule, suivi s'il y a lieu, du nom d'épouse)	
Prénoms :	N° du candidat	<input type="text"/>
Né(e) le :	(le numéro est celui qui figure sur la convocation ou liste d'appel)	
NE RIEN ÉCRIRE	Appréciation du correcteur	
	<div style="border: 1px solid black; padding: 5px; width: fit-content;"> Note : </div>	

Il est interdit aux candidats de signer leur composition ou d'y mettre un signe quelconque pouvant indiquer sa provenance.

Session 2013

BREVET PROFESSIONNEL BOULANGER



Ce sujet est composé de 3 parties indépendantes.

PARTIES	BAREME
PREMIERE PARTIE : ENVIRONNEMENT SOCIAL	16 POINTS
DEUXIEME PARTIE : ENVIRONNEMENT JURIDIQUE	12 POINTS
TROISIEME PARTIE : ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE	12 POINTS
TOTAL	40 POINTS

Examen : Brevet Professionnel	Session 2013	SUJET	Code : 22105
Spécialité: BOULANGER	E4 - U43 : Environnement économique, juridique et social de l'entreprise		
Durée : 2 heures	Coefficient : 2	Page 1 sur 12	

NE RIEN INSCRIRE DANS CE CADRE

PREMIERE PARTIE : ENVIRONNEMENT SOCIAL 16 points

Le conseil des prud'hommes (7,5 points)

Vous souhaitez vous investir au service de votre profession et vous réfléchissez à vous présenter à la prochaine élection prud'homale.

Pour vous informer, vous disposez d'un extrait de l'interview d'un conseiller prud'hommes en Annexe 1. À l'aide de ce document et de vos connaissances, répondre aux questions :

1.1 Les conseillers prud'homaux sont-ils des magistrats professionnels ? Justifier votre réponse

.....
.....
.....
.....
.....
.....

1.2 Expliquer l'expression « ... siègent toujours à parité.. »

.....
.....
.....

Examen : Brevet Professionnel	Session 2013	SUJET	Code : 22105
Spécialité: BOULANGER	E4 - U43 : Environnement économique, juridique et social de l'entreprise		
Durée : 2 heures	Coefficient : 2	Page 2 sur 12	

NE RIEN INSCRIRE DANS CE CADRE

1.3 Quelles sont les deux étapes d'une procédure prud'homale ?

-
-

1.4 Qui peut saisir le conseil des prud'hommes ? (2 réponses)

-
-

1.5 Expliquer les termes suivants :

Défendeur :

.....

.....

.....

Demandeur :

.....

.....

.....

.....

.....

Examen : Brevet Professionnel	Session 2013	SUJET	Code : 22105
Spécialité: BOULANGER	E4 - U43 : Environnement économique, juridique et social de l'entreprise		
Durée : 2 heures	Coefficient : 2	Page 3 sur 12	

NE RIEN INSCRIRE DANS CE CADRE

Annexe 1

**LES CONSEILLERS PRUD'HOMMES SONT COMPETENTS
EN DROIT DU TRAVAIL ET VIE DE L'ENTREPRISE !**

Interview de Jean-Roger Garnier :

(Interview réalisé avant les élections prud'homales du 3 décembre 2008)

« La principale caractéristique de la procédure prud'homale est que les Juges Conseillers, élus par leurs pairs, siègent toujours à parité (...) et toutes les décisions doivent être prises à la majorité. Cela pourrait sembler a priori impossible, mais les Juges Conseillers doivent motiver toutes leurs décisions en « droit », C'est une des frustrations majeures de certains Juges Conseillers. Les principales phases de la procédure sont les suivantes : tout d'abord le Défendeur (le plus souvent l'employeur) est convoqué devant le Bureau de Conciliation du Conseil de Prud'hommes. Le Bureau de Conciliation est composé de deux juges conseillers (...). L'audience de conciliation siège à huis clos, aucune note n'est inscrite et rien de ce qui aura été dit au cours de la conciliation ne pourra être utilisé ultérieurement par une des parties, tout ceci pour donner le maximum de chances à la conciliation d'aboutir. En cas de conciliation : le(a) greffier(e) rédige un procès verbal stipulant les modalités de cette conciliation. En cas de non conciliation, l'affaire est mise en état d'être jugée. (...). Ensuite il y a l'audience de jugement. Le bureau de jugement est composé de 4 juges conseillers (...). A l'issue du délibéré, une ou des décisions sont prises à la majorité et sont consignées et motivées succinctement sur une feuille de « Relevé de délibéré » signée des quatre juges conseillers. Un juge conseiller (le plus souvent le Président d'audience) est chargé de la rédaction complète du jugement. (...).

Les trois principaux litiges sont le licenciement, les heures supplémentaires non payées avec en plus une demande de dommages et intérêts pour travail dissimulé et enfin la demande de requalification d'un Contrat à Durée Déterminée en Contrat à Durée Indéterminée. En tant que Juge nous sommes frustrés lorsque, sur le fond l'employeur est dans son droit, mais que faute d'une procédure parfaitement respectée, le code du travail nous contraint en « droit » à sanctionner financièrement l'employeur. (...)

(Source : www.travail-emploi-santé.gouv.fr)

Examen : Brevet Professionnel	Session 2013	SUJET	Code : 22105
Spécialité: BOULANGER	E4 - U43 : Environnement économique, juridique et social de l'entreprise		
Durée : 2 heures	Coefficient : 2	Page 4 sur 12	

NE RIEN INSCRIRE DANS CE CADRE

Le conjoint salarié (8,5 points)

Votre employeur vient de se marier. Il doit choisir un statut pour sa conjointe qui aura la responsabilité du magasin. Il s'intéresse au statut de conjoint salarié. A l'aide de l'annexe 2 et de vos connaissances, répondre aux questions suivantes :

1.6 Quelles sont les 3 conditions à remplir pour bénéficier du statut de conjoint salarié ?

-
-
-

1.7 Citer un autre statut que le conjoint peut avoir dans une entreprise

.....

1.8 « Le conjoint salarié bénéficie de la protection du droit du travail »

Citer deux sources en législation du travail.

-
-

1.9 Qu'est-ce qu'un « ayant-droit » :

.....
.....

1.10 Votre employeur peut-il rémunérer sa femme « conjoint salarié » à 8 € brut de l'heure ?

Justifier.

.....
.....
.....

1.11 Donner la signification du sigle SMIC :

.....

Examen : Brevet Professionnel	Session 2013	SUJET	Code : 22105
Spécialité: BOULANGER	E4 - U43 : Environnement économique, juridique et social de l'entreprise		
Durée : 2 heures	Coefficient : 2	Page 5 sur 12	

NE RIEN INSCRIRE DANS CE CADRE

Annexe 2

Conjoint salarié

Vous êtes conjoint de chef d'entreprise et vous participez activement, c'est-à-dire de façon effective et régulière à la vie de l'entreprise. Depuis le 1^{er} juillet 2007, vous devez avoir choisi un statut.

Conditions pour être reconnu conjoint salarié :

- Etre marié(e) ou concubin(e) pacsé(e) à un artisan ou d'un commerçant exerçant en entreprise individuelle ou être le conjoint du gérant associé unique ou du gérant associé majoritaire d'une SARL.
- Participer à titre professionnel et habituel à l'activité de l'entreprise (contrat de travail)
- Recevoir un salaire correspondant à sa qualification (basé sur le SMIC* ou le salaire conventionnel)

Caractéristiques du statut :

- Ne bénéficie pas d'un mandat du chef d'entreprise pour les actes de gestion mais exerce ses fonctions sous la subordination du chef d'entreprise.
- Est titulaire d'un contrat de travail.
- Bénéficie de tous les avantages prévus par le code du travail et éventuellement, par la convention collective.

Rémunération :

Salaire correspondant au poste occupé qui peut être déductible partiellement ou totalement des bénéfices de l'entreprise (en fonction de l'adhésion à un centre de gestion agréé).

Couverture sociale :

Au titre de sa qualité de salarié, le conjoint bénéficie, ainsi que ses ayants-droit, de la protection sociale du régime général des salariés, à savoir :

-Retraite personnelle (régime général et retraite complémentaire) fondée sur le montant et la durée des cotisations.

-Couverture maladie, maternité des salariés.

(Extrait de : *Artisanat.fr*)

*Au 01/01/2013 : le SMIC brut horaire est de 9,43 €

Examen : Brevet Professionnel	Session 2013	SUJET	Code : 22105
Spécialité: BOULANGER	E4 - U43 : Environnement économique, juridique et social de l'entreprise		
Durée : 2 heures	Coefficient : 2	Page 6 sur 12	

NE RIEN INSCRIRE DANS CE CADRE

DEUXIEME PARTIE : ENVIRONNEMENT JURIDIQUE 12 points

Votre employeur change de véhicule de tournée. Il vous montre le contrat de **crédit-bail** qu'il vient de signer pour financer l'achat de son nouveau véhicule.

A l'aide de l'annexe 3 et de vos connaissances, répondre aux questions suivantes :

2.1 Définir le crédit-bail

.....

.....

.....

.....

.....

2.2 Quelles sont les noms donnés aux parties dans un contrat de crédit-bail (en général) :

➤

➤

2.3 Quelle est la forme de ce contrat ?

.....

2.4 Donner une obligation pour chaque partie d'un contrat de crédit de bail :

➤

➤

Examen : Brevet Professionnel	Session 2013	SUJET	Code : 22105
Spécialité: BOULANGER	E4 - U43 : Environnement économique, juridique et social de l'entreprise		
Durée : 2 heures	Coefficient : 2	Page 7 sur 12	

NE RIEN INSCRIRE DANS CE CADRE

2.5 Citer un avantage du crédit-bail

.....
.....

2.6 Calculer le cout Hors taxe du loyer sur la durée de location (HT).

.....

2.7 Citer un inconvénient du crédit-bail

.....
.....

2.8 Que se passera-t-il au bout de 48 mois ?

➤
.....
➤
.....

Examen : Brevet Professionnel	Session 2013	SUJET	Code : 22105
Spécialité: BOULANGER	E4 - U43 : Environnement économique, juridique et social de l'entreprise		
Durée : 2 heures	Coefficient : 2	Page 8 sur 12	

NE RIEN INSCRIRE DANS CE CADRE

Annexe 3



**LOCABAIL
EQUIPEMENT**
3, rue du Rhône
69 000 LYON

CONTRAT DE CREDIT-BAIL
N° 1587

Entre les soussignés,
La Société anonyme LOCABAIL EQUIPEMENT au capital de 15 000 €, R.C.S. LYON B 375 123 458, le bailleur, d'une part
et

LOCATAIRE :

Raison Sociale : Au PAIN GOURMAND
Adresse : 3 place Saint Martin
Code Postal : 69 000 Localité : LYON

le locataire, d'autre part,

● Commande et engagement de prendre à bail :

Le bailleur passe commande au fournisseur ci-dessous désigné par le locataire :
du matériel ci-après choisi directement par le locataire sous sa seule responsabilité, et que celui-ci s'engage prendre en location

DESIGNATION DU MATERIEL :

Véhicule aménagé
Marque : Jumper Citroen
Prix T.T.C. (en Euros) : 38 348,54 €
Nom et adresse du fournisseur : PROMAT ZI du Quai 69000 LYON
Lieu d'utilisation : Lyon

PRIX D'ACHAT DU MATERIEL :

Prix H.T. : 32 064,00 €
T.V.A (19,6 %) : 6 284,54 €
Prix T.T.C : 38 348,54 €

La livraison du matériel interviendra à la date convenue entre le locataire et le fournisseur.

● Locations et valeur résiduelle :

Loyers :

Durée de la location	Périodicité des loyers	Loyer H.T.	Loyer TTC
48 mois	mois	835,00€	998,86 €

Le premier terme du loyer sera exigible à la date de remise au bailleur de la facture définitive du matériel ainsi que du procès-verbal établi lors de la livraison

Valeur résiduelle :

L'option d'achat sera une valeur résiduelle HT de 321,00 €

● Validité du contrat :

Les clauses de la location sont arrêtées dès ce jour.
Le locataire reconnaît avoir pris connaissance des conditions générales figurant au verso du présent contrat.
De convention expresse, il est stipulé que le montant des loyers et la valeur résiduelle ont été établis en fonction du prix d'achat du matériel tel qu'il résulte de la facture du fournisseur.
Tous litiges sont de la compétence exclusive des Tribunaux de Lyon

Fait en double exemplaire à Lyon le 1 février 2013

LE BAILLEUR,
(signature)

LE LOCATAIRE,
(signature)

Examen : Brevet Professionnel	Session 2013	SUJET	Code : 22105
Spécialité: BOULANGER	E4 - U43 : Environnement économique, juridique et social de l'entreprise		
Durée : 2 heures	Coefficient : 2	Page 9 sur 12	

NE RIEN INSCRIRE DANS CE CADRE

TROISIEME PARTIE: ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE 12 pts

Votre employeur souhaite intégrer le **développement durable** dans le fonctionnement de l'entreprise et vous charge de vous renseigner sur ce sujet.

À l'aide de l'**annexe 4** et de vos connaissances, répondre aux questions suivantes :

3.1 Quelles sont les 3 valeurs sur lesquelles repose le développement durable ?

-
-
-

3.2 En quoi le nom de la baguette est-il évocateur ?

-
-

3.3 À partir de quels blés est issue la farine que l'on retrouve dans la baguette la « Bleuette » ?

-
-

3.4 En quoi peut-on dire que les blés sont cultivés dans le respect de l'environnement ?

(3 réponses)

-
-
-

Examen : Brevet Professionnel	Session 2013	SUJET	Code : 22105
Spécialité: BOULANGER	E4 - U43 : Environnement économique, juridique et social de l'entreprise		
Durée : 2 heures	Coefficient : 2	Page 10 sur 12	

NE RIEN INSCRIRE DANS CE CADRE

3.5 Est-ce important pour les consommateurs que les boulangeries s'engagent dans une démarche « développement durable » ? Justifier.

.....

.....

.....

.....

3.6 Quels autres arguments commerciaux le boulanger Bruneau peut il mettre en avant ?

.....

.....

.....

3.7 Quel est le lien économique existant entre la boulangerie Bruneau et le groupement meunier ?

.....

.....

.....

Examen : Brevet Professionnel	Session 2013	SUJET	Code : 22105
Spécialité: BOULANGER	E4 - U43 : Environnement économique, juridique et social de l'entreprise		
Durée : 2 heures	Coefficient : 2	Page 11 sur 12	

NE RIEN INSCRIRE DANS CE CADRE

Annexe 4

LA BLEUETTE : CONSOMMEZ DU PAIN DURABLE !

Le développement durable s'invite dans votre boulangerie : avec la **Bleuette**, à la fois farine et baguette, vous avez la garantie d'acheter un produit sain et écologique. Son nom est inspiré du bleuet, fleur particulièrement sensible aux désherbants... tout un symbole !



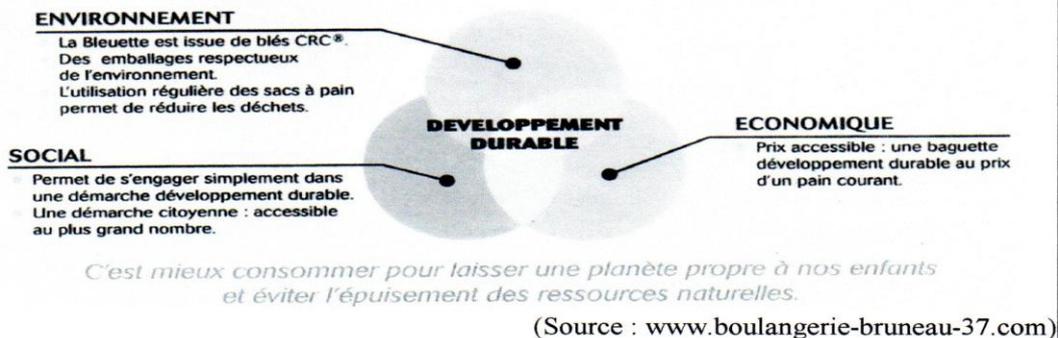
« *Respectueuse de la Terre et des hommes* » : c'est la promesse faite par le groupement meunier Générale des farines, père de La **Bleuette**. La farine de cette dernière est en effet issue de blés CRC® (Cultures et ressources contrôlées), cultivés loin de toute source de contamination (comme les grands axes routiers), traités seulement en cas de nécessité, stockés après récolte sans utilisation d'insecticides, et contrôlés jusqu'au moulin par un organisme indépendant accrédité par l'Etat. La protection de l'environnement et la qualité pour le consommateur sont ainsi assurées ! Une centaine de boulangerie référencées « **Alliance Durable** » distribuent déjà quotidiennement **La Bleuette** (Ce label engage toute une filière dans le développement durable : agriculteurs, organismes stockeurs, meuniers, et boulangers). La première baguette éco-responsable, vendue à un prix équivalent à celui du pain classique, a de plus été créée en même temps qu'un sac vert : **labellisé EKO** par Control Union, celui-ci est en coton 100 % bio et équitable. Imprimé avec des encres écologiques et fabriqué dans des conditions de travail décentes, il participe à la réduction des déchets.

(Source : www.developpementdurable)

Qu'est ce que le développement durable ?

Le développement durable repose sur 3 valeurs :

l'environnement + le social + l'économique.



(Source : www.boulangerie-bruneau-37.com)

Examen : Brevet Professionnel	Session 2013	SUJET	Code : 22105
Spécialité: BOULANGER	E4 - U43 : Environnement économique, juridique et social de l'entreprise		
Durée : 2 heures	Coefficient : 2	Page 12 sur 12	